

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 26 (1980)
Heft: 10

Anhang: [Nouvelles locales] : Lyon
Autor: N. S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

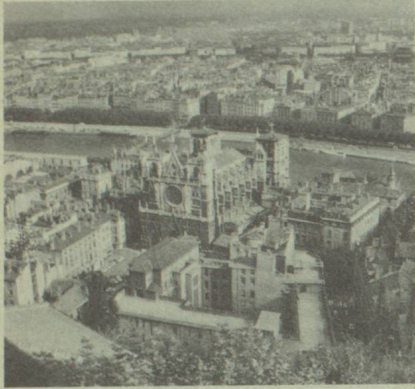
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LYON



Le Consulat général de Suisse porte à votre connaissance :

Nouveau numéro de téléphone :

(7) 893-51-34

8, rue Godefroy, — 69453 LYON
Cedex 3

Les changements suivants sont à lui communiquer sans retard :

— Changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

— Départ de l'arrondissement consulaire.

— Changement d'état civil (naissance, mariage, divorce, décès), en précisant les lieux et les dates de l'événement.

— Acquisition ou perte d'une nationalité étrangère.

Immatriculation :

Conformément aux modifications intervenues au 1^{er} janvier 1979, l'immatriculation consulaire des jeunes gens domiciliés à l'étranger doit être personnelle à 20 ans, donc distincte de celle de leurs parents.

Carte d'immatriculation :

Ces documents ont été abolis en 1975. Le certificat régulier de nationalité et d'identité du ressortissant suisse à l'étranger est le passeport.

Passeport :

Sa durée maximum de validité ne peut pas dépasser 15 ans à compter de la date de l'établissement. Au terme de ce délai, les titres de voyage périmés devront être remplacés.

Les demandes d'établissement d'un nouveau passeport ou de prolongation de la validité seront adressées en temps utile au Consulat général.

Carte d'identité suisse :

Ce document, établi par les autorités compétentes suisses, n'est destiné qu'aux ressortissants suisses légalement domiciliés en Suisse.

AVS/AI :

— Adhésion :

Au plus tard dans le délai d'un an dès l'accomplissement du 50^e anniversaire.

Les personnes nées en 1930, qui ne font pas encore partie de l'AVS/AI, pourront, si elles le désirent, solliciter les formules d'adhésion auprès du Consulat général de Suisse à Lyon.

— Déclaration fiscale :

Les rentes AVS/AI perçues en France ou en Suisse font partie intégrante, selon la législation française, des revenus imposables en France.

— Paiement des rentes en France :

Il est à noter que, jusqu'à nouvel avis, les rentes sont payées par mandat postal à l'exclusion de tout autre mode de règlement.

— Rente complémentaire pour enfant :

Lors de l'envoi du certificat de scolarité, il est recommandé de préciser la durée probable des études afin d'éviter la suspension momentanée du paiement de la rente.

— Certificat de vie :

Est à établir dans le courant du dernier trimestre de l'année. Le Consulat général adresse à tous les rentiers une circulaire à renvoyer datée et signée par le bénéficiaire et son épouse.

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité
des Suisses de l'étranger
Gutenbergstr 6,
CH 3011 Berne

Départ de Maître Alain Berthoud Avocat-conseil près l'Ambassade de Suisse à Paris

C'est avec infiniment de regrets que nous avons appris le retour en Suisse de Maître Alain Berthoud qui pendant près de 25 ans assumait la charge d'avocat-conseil auprès de notre Ambassade. Né en 1925 à Colombier (Nchtel), A. Berthoud fit ses études à Neuchâtel, Sion et obtint sa licence de droit à l'Université de Neuchâtel. Etudes qu'il poursuivit aux Universités de Tübingen et de Hambourg. Juriste de 1952 à 1954 auprès de

la Société financière Ufitec à Zürich (dépendant à l'époque du Crédit suisse), il reprit le 1^{er} janvier 1955 l'étude de Pury et Gentizon, à Paris. Docteur en droit de l'Université de Neuchâtel, c'est en janvier 1956 qu'il devint avocat-conseil de l'Ambassade de Suisse à Paris. En juillet 1959, il épousait Janine Carbone, dont il eut deux enfants, Jean et Christine.

Ses activités professionnelles à Paris furent nombreuses : établissement d'attestations de droit suisse en application de la Convention franco-suisse du 15 juin 1869, à l'intention des notaires et des tribunaux français; défense des intérêts en France des Suisses domiciliés en Suisse; contacts avec les banques parisiennes; règlements de successions; problèmes de droit privé international; résolutions de problèmes fiscaux franco-suisse; consultations diverses pour les Suisses de France; gestion de biens mobiliers et immobiliers; mandataire de sociétés suisses; administration juridique de sociétés françaises dont les actionnaires majoritaires sont suisses; interventions en faveur des Suisses rencontrant des difficultés avec l'administration française (Ministère des Finances surtout); responsable des problèmes juridiques de l'Ambassade de Suisse en liaison permanente avec elle et ses consulats en France; arbitrage en qualité de président de tribunaux arbitraux de la Chambre de Commerce Internationale à Paris.

Tout ceci pour son activité professionnelle. Mais il en est une exceptionnelle, concernant son activité sociale en faveur de la Communauté suisse de Paris, à laquelle il est indispensable d'associer sa femme, Janine.

Que de Noël n'ont-ils pas passés auprès de nos anciens de la Maison suisse de retraite ! Que de visites, d'appuis moraux n'ont-ils pas prodigués auprès de nos compatriotes. Janine Berthoud, en particulier, fut l'animatrice des Noël de la S.H.B., du Comité des « Dames de la Couture », des infirmières de Bon-Secours, elle-même diplômée en pédiatrie. Toujours à la disposition de ceux qui en avaient besoin, j'ai rarement vu un couple aussi disponible au sein de la colonie suisse. Qu'ils en soient ici publiquement remerciés au nom de la Communauté suisse de Paris. Maître Alain Berthoud occupe dorénavant un poste important auprès du service juridique de l'Etat de Neuchâtel et nous leur souhaitons une nouvelle brillante carrière.

N.S.

Pour lui succéder, l'Ambassade a fait appel à :

Maître Philippe Lette
Avocat au barreau de Paris
3, rue du Boccador
75008 PARIS

Tél. 723.62.03, Télex 640274

dont le mandat a pris effet le 1^{er} août 1980. Le père de Maître Lette est, depuis de longues années, avocat-conseil de l'Ambassade de Suisse à Ottawa et du Consulat général de Suisse à Montréal; co-fondateur de la Chambre de commerce canado-suisse dont il est le conseiller juridique, il joue au sein de la communauté et des milieux économiques suisses de l'est du Canada un rôle important. Aussi, son fils Philippe a-t-il eu l'occasion de se familiariser avec les responsabilités et les tâches d'un avocat-conseil. L'étude qu'il

Suite p. 16



A VOTRE DISPOSITION

au 10, rue Minard
92 ISSY-LES-MOULINEAUX
Téléphone : 645-21-36

- hospitalisation médicale
- consultations spécialisées
- laboratoire d'analyses médicales
- radiologie
- kinésithérapie
- électro-cardiogramme — électro-encéphalogramme — soins infirmiers en externe.

Admission en hospitalisation et présence médicale : 24 heures sur 24. Sur rendez-vous pour les consultations, analyses et autres actes médicaux.

Principales consultations : médecine générale, médecine interne, diabétologie, neuro-psychiatrie, dermatologie, nutrition et obésité, cardiologie, gynécologie, rhumatologie.

Conventionné par la Sécurité sociale. Agréé par les mutuelles. Prise en charge directe par ces organismes au maximum autorisé.

LA LUTÈCE

Compagnie d'assurances contre les risques de toute nature

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE : Lyon (6^e) - 15, rue du Musée Guimet



AGENCES GÉNÉRALES DANS TOUTE LA FRANCE

SUCCESSALE DE PARIS :

43, rue de la Chaussée d'Antin
(Tél. : 526.87.59)

SUCCESSALE DE STRASBOURG :

10, rue des Francs-Bourgeois
(Tél. : 32.12.14)

BUREAU DE LYON :

2, rue de la République
(Tél. : 28.10.99)

Compagnie spécialisée dans l'assurance :

- Multirisques « BLOC » des APPARTEMENTS, BUREAUX, VILLAS, COMMERCES ;
- De personnes : HOSPITALISATION — INDIVIDUELLE — ACCIDENTS.

dirige à Paris jouit d'une réputation internationale: depuis plusieurs années, Maître Philippe Lette est en contact avec les représentants des firmes suisses établies en France et entretient des rapports avec nos banques. Familier de notre pays - sa mère est Neuchâteloise - il y effectue de fréquents voyages d'affaires et a créé d'étroites relations avec des confrères suisses. Depuis deux ans, membre de la Chambre de commerce suisse à Paris, il connaît les problèmes fondamentaux de notre industrie en France.

Maître Philippe Lette saura, nous n'en doutons pas, très rapidement établir des liens étroits avec les représentants de nos grandes firmes. Il nous a, par ailleurs, assuré de son dévouement envers la communauté suisse de Paris, qui trouvera en sa personne quelqu'un de jeune, de dynamique et de compétent.

L'Ambassadeur de Suisse
p.o. F. Pianca

**Pour les nostalgiques du
« Home de Durrennaesch »
Village de vacances de la
Montagne de Douanne
Une œuvre de pionnier
Twannberg**

**Le village de vacances de la montagne
de Douanne pour vacances, repos, sport
et rencontre entre handicapés et vali-
des.**

Le village de vacances de la Montagne de Douanne (alt. 866 m) se situe dans l'une des plus belles régions de villégiature de Suisse au-dessus du lac de Biene.

La construction de ce village de vacances sans précédent a été possible grâce à la générosité de tout le peuple suisse. Il est situé au bord d'un haut plateau jurassien, entouré de magnifiques vieux arbres, avec vue sur le lac de Biene, le plateau et les imposants sommets de quatre mille mètres des Alpes bernoises.

Les hôtes disposent d'installations diverses : piscine chauffée (30°), salle polyvalente (gymnase), plusieurs locaux multifonctionnels, installations de sport en plein air, place de jeu, etc. L'utilisation de tous les locaux et installations est comprise dans le prix de pension. Le village comprend aussi une grande place (restaurant avec jardin), un buffet libre service et un restaurant qui répondent aux besoins divers des promeneurs. Ces établissements sont bien entendu aussi à la disposition des hôtes du village qui prennent habituellement leurs repas dans les belles salles à manger qui leur sont réservées. Le village de vacances est conçu aussi bien pour les vacances que pour les cours et réunions.

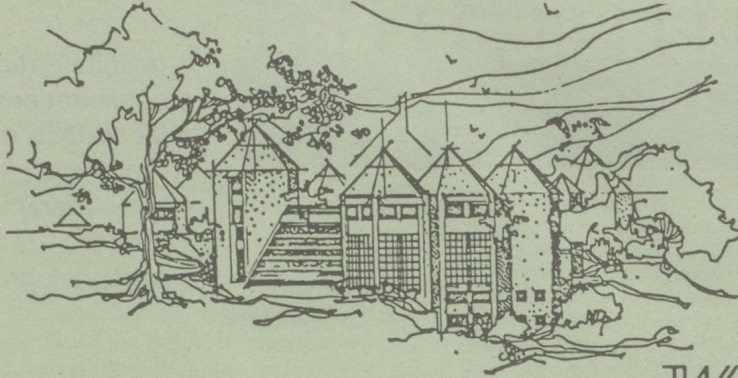
Deux chemins mènent à la Montagne de Douanne depuis Biene : par Orvin-Lamboing ou par Douanne. Sur demande, les hôtes peuvent prendre le petit bus du village à Biene ou à Douanne.

La Montagne de Douanne tient compte des besoins des handicapés (c'est ainsi que par exemple tous les secteurs importants pour les hôtes sont accessibles aux fauteuils roulants), et sa conception doit permettre à tous les groupes de handicapés de se tenir à l'aise. Elle est cependant aussi ouverte aux valides. La vie commune des handicapés et des bien portants, de jeunes et de moins jeunes, d'hôtes individuels et de familles doit permettre et encourager l'intégration.

La Montagne de Douanne est plus qu'un simple village de vacances. Elle est un centre de rencontre, de repos et de sport qui correspond aux besoins des handicapés et qui offre tous les services hôteliers habituels.

La structure d'exploitation actuelle de la Montagne de Douanne convient aussi particulièrement bien aux vacances familiales, notamment pour les familles avec des parents handicapés.

La Fondation suisse Village de vacances de la Montagne de Douanne a été fondée par la Fondation Pro Juventute, l'Association suisse Pro Infirmis, la Fondation « Ne m'oublie pas » - Vacances pour enfants handicapés, la Fédération Suisse de sport handicapé et la Fondation pour la vieillesse « Pro Senectute » et continue d'être soutenue par ces organisations.

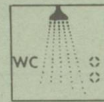



TWANNBERG

PRIX 1980

Sont compris dans les prix : l'utilisation de toutes les installations sportives, l'utilisation de la piscine, les taxes et le service.

Les prix s'entendent par demi-pavillon spacieux (4 lits sur deux niveaux d'habitation) par jour.



INSTITUTIONS SOCIALES & GROUPES ORGANISES
dès 6 personnes y compris l'animateur.

1 personne	pension	Fr.S. 68.-	1/2 pension	Fr.S. 63.-
2 personnes / par personne	pension	Fr.S. 49.-	1/2 pension	Fr.S. 44.-
3 personnes / par personne	pension	Fr.S. 39.-	1/2 pension	Fr.S. 34.-
4 personnes / par personne	pension	Fr.S. 35.-	1/2 pension	Fr.S. 30.-

Cours et vacances : par enfant pension Fr.S. 35.- 1/2 pension Fr.S. 30.-

VACANCES FAMILIALES

(en coopération avec Pro Juvente)

Revenus annuels jusqu'à et y compris Fr.S. 40.000.-

Parents et deux enfants, prix forfaitaire 6 jours pension Fr.S. 600.- 1/2 pension Fr.S. 480.-

Pour un troisième enfant dans le même pavillon pension Fr.S. 90.- 1/2 pension Fr.S. 60.-

Revenus plus élevés : même prix que pour les hôtes individuels.



HOTES INDIVIDUELS

Prix par personne dans demi-pavillon

Fr.S. 49 à 68.-



Jusqu'à 6 ans logement gratuit

de 6 à 16 ans dans la chambre des parents 30 % de réduction

Fr.S. 10.-

Chien-guide pour aveugles gratuit

Demandez aussi la liste des prix pour les séjours de fin de semaine.

Avis important : en règle, les participants à des vacances de groupes et à des cours organisés bénéficieront de prix encore plus bas, en raison des subventions ou subsides alloués. Les handicapés, personnes âgées et familles qui souhaiteraient séjourner individuellement au village, mais qui auraient besoin d'aide financière, peuvent s'adresser au secrétariat de la Fondation suisse Village de vacances de la Montagne de Douanne, case postale 129, 8032 Zürich, téléphone 01 251 05 31. Nous les renseignerons volontiers.

Nous vous prions d'adresser toutes les demandes concernant les possibilités de vacances (réservations) ou l'organisation de cours et réunions, etc. au directeur du village, M. Walter Schenk, village de vacances de la Montagne de Douanne, 2516 Montagne de Douanne, téléphone (032) 85 21 85.

Pour les illustrations et le matériel de documentation, nous vous prions de vous adresser au secrétariat de la Fondation suisse Village de vacances de la Montagne de Douanne, Feldegstr. 71, 8032 Zürich, téléphone (01) 251 05 31.